

**Arrêté ARS n°2023-14-0421**

**Arrêté Départemental n°2024-00533**

**Portant :**

- **modification de la programmation autorisée par l'arrêté ARS n°2023-14-0109 et Conseil Départemental n°23-07136 du 23 novembre 2023 ;**
- **programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes âgées du département de la Haute-Savoie**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

**Le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental en vigueur ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS n°2023-14-0109 et Conseil Départemental n°23-07136 du 23 novembre 2023 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes âgées du département de la Haute-Savoie ;

Considérant l'instruction n°DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité d'adapter la programmation pluriannuelle, notamment, en raison de :

- la création de nouveaux établissements et services médico-sociaux sur le territoire, du fait de la pérennisation de dispositifs expérimentaux, et/ou de fermetures potentielles de structures ;
- du regroupement de plusieurs établissements et services sociaux et/ou médico-sociaux ;
- la programmation de négociations de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin d'ajuster la date de l'évaluation avec celle de réalisation du diagnostic CPOM, notamment dans le cas de cessions d'autorisations ;
- du souhait de gestionnaires de regrouper les évaluations de ses structures et services ;

## ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup> :** Conformément aux articles L. 312-8 alinéa 1 et D. 312-204 alinéa 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la programmation pluriannuelle annexée à l'arrêté ARS n°2023-14-0109 et Conseil Départemental n°23-07136 du 23 novembre 2023 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2 :** La programmation de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie prévue à l'article 1<sup>er</sup> porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 et le secteur des personnes âgées du Département de la Haute-Savoie

En application de l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, et compte tenu du rythme quinquennal des évaluations :

- les établissements et services autorisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2009 ayant transmis le résultat de leur évaluation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 sont intégrés dans la programmation pluriannuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028 ;
- les établissements et services ayant transmis leurs résultats d'évaluation entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 décembre 2023 doivent transmettre un nouveau rapport d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation entre le 1<sup>er</sup> juillet 2028 et le 31 décembre 2028, sauf si, en application de l'article 1 du présent arrêté, les établissements et services ont fait l'objet d'une modification de la programmation.

Cette programmation peut être modifiée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

**Article 3 :** Les résultats des évaluations sont à transmettre aux autorités compétentes, conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Article 4 :** Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Le Directeur de la délégation départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur Général des Services du Département de Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie.

Fait à Lyon, le 29 février 2024

La Directrice générale  
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
P/La directrice générale et par délégation  
Le directeur de l'autonomie  
Raphaël GLABI

Le Président  
du Conseil Départemental de Haute-Savoie  
  
Martial SADDIER

**Annexe relative à la programmation du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour le secteur des personnes âgées**

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 <sup>ème</sup> semestre	ACIS-FRANCE	590035762	EHPAD CLAUDINE ECHERNIER	740010970
		ASSOCIATION ODELIA	690019419	EHPAD LE BOSQUET DE LA MANDALLAZ	740013339
				EHPAD VERGER DES COUDRY	740008032
		CH ALPES LEMAN	740790258	EHPAD LES EDELWEISS	740788039
				EHPAD PETERSCHMITT	740785134
				EHPAD RESIDENCE LA ROSE DES VENTS	740788757
		CH GABRIEL DEPLANTE	740781208	EHPAD BAUFORT	740788021
				EHPAD LES CEDRES	740012133
				EHPAD LES COQUELICOTS	740013172
		FONDATION ALIA	740780168	EHPAD CYCLAMENS	740790118
				EHPAD LES PRAZ DE L'ARVE	740011788
		QUINTAL	740013693	EHPAD LE JARDIN DES GENTIANES	740011275
RESIDENCE DES SOURCES	740013784	EHPAD RESIDENCE DES SOURCES	740013354		
SAS MAISON DE FAMILLE DU GENEVOIS	740013420	EHPAD MDF DU GENEVOIS	740012299		
SPAD	740000724	ACCUEIL DE JOUR LE JARDIN D'HIVER	740011564		
VILLE-LA-GRAND MONT-BLANC	740010988	EHPAD LES JARDINS DU MONT-BLANC	740010996		

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 <sup>er</sup> semestre	CH DE REIGNIER	740781893	EHPAD REIGNIER	740789375
		CHI LES HOPITAUX DU LEMAN	740790381	EHPAD LA LUMIERE DU LAC	740012125
				EHPAD LA PRAIRIE THONON	740789656
				EHPAD LES VERDANNES	740011671
		EHPAD DU HAUT CHABLAIS	740014907	EHPAD DU HAUT CHABLAIS / VACHERESSE	740009311
				EHPAD DU HAUT CHABLAIS/ST JEAN D'AULPS	740009121
	2 <sup>ème</sup> semestre	ASSOCIATION MONESTIER	750065021	EHPAD LE VAL MONTJOIE	740010939
		EHPAD LE PRE FORNET	740017488	EHPAD LE PRE FORNET	740003769
		EMERA ANNECY	060021623	EHPAD RESIDENCE ADELAIDE	740010947
		EPA VIVRE ENSEMBLE	740010848	EHPAD VIVRE ENSEMBLE	740789417
		MAISON DE RETRAITE DE VEYRIER	740001219	EHPAD PAUL IDIER	740789425
		MAISON DE RETRAITE THONES	740000310	EHPAD LE CHANT DU FIER	740781232
		SAS LES MAISONNEES DE THONON	740013883	EHPAD MAISONNEE LE VAL FLEURI	740011408

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	
2026	1 <sup>er</sup> semestre	ASSOCIATION BOUFFEES D'AIR	740010855	ACCUEIL DE JOUR BOUFFÉES D'AIR	740010863	
		ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN	690003728	EHPAD BALCONS DU LAC	740789060	
		CH ANNECY GENEVOIS	740781133	EHPAD BAUDELAIRE - CHANGE	740785118	
				EHPAD ST FRANCOIS DE SALES (CHANGE)	740786389	
		EHPAD SALEVE - GLIERES	740000591	EHPAD DES GLIERES	740790191	
			EHPAD DU SALEVE	740785225		
			MAISON DE RETRAITE TANINGES	740000393	EHPAD GRANGE	740781513
	2 <sup>ème</sup> semestre	CH ANDREVETAN	740781182	EHPAD HOPITAL ANDREVETAN	740787536	
		CIAS DU GRAND ANNECY	740009485	EHPAD LA BARTAVELLE	740011291	
				EHPAD LA PRAIRIE	740784517	
				EHPAD LE BARIOZ	740010921	
				EHPAD LES AIRELLES	740001623	
				EHPAD LES ANCOLIES	740003918	
				EHPAD LES PAROUSES	740011390	
EHPAD LES VERGERS				740009154		
		EHPAD RESIDENCE HEUREUSE	740784509			

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 <sup>er</sup> semestre	ASSOCIATION DES FOYERS DE PROVINCE	130787005	EHPAD L'ERMITAGE	740789789
		CCAS VIRY	740790217	EHPAD LES OMBELLES	740790225
		EHPAD LES COULEURS DU LAC	740000377	EHPAD ALFRED BLANC	740781489
				EHPAD PROVENCHE	740790100
		SA GROUPE KORIAN	750059636	EHPAD KORIAN LES MYRTILLES	740789003
	EHPAD KORIAN L'ESCONDA			740003868	
	2 <sup>ème</sup> semestre	CHI DES HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	740001839	EHPAD AIRELLES (HPMB)	740787544
				EHPAD HELENE COUTTET (HPMB)	740788013
		CIAS ANNEMASSE AGGLO	740790084	EHPAD KAMOURASKA	740010954
				EHPAD LES GENTIANES	740790092
		ET PUBLIC COMMUNAL BEATRIX DE FAUCIGNY	740018007	EHPAD BEATRIX DE FAUCIGNY	740009360
	OMERIS RESEAU FRANCE	690050869	EHPAD RESIDENCE DU LEMAN	740785415	
	SAS LE CLOS CASAI	740011887	EHPAD LE CLOS CASAI	740011283	

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 <sup>er</sup> semestre	CH DUFRESNE SOMMEILLER	740781190	EHPAD CH DUFRESNE SOMMEILLER LA TOUR	740788104
		CIAS USSES ET RHONE	740787726	EHPAD VAL DES USSES	740784392
		ET. PUBLIC INTERCOMMUNAL BAS CHABLAIS	740011366	EHPAD LA ROSELIERE	740789409
	EHPAD LES ERABLES			740009113	
	2 <sup>ème</sup> semestre	ASSOCIATION DE GESTION LE GRAND CHÊNE	740001748	EHPAD GRAND CHENE	740001789
		CCAS DE SEYSSEL	740790308	EHPAD JARDINS DE L'ILE	740790316
		CCAS GRUFFY	740790233	EHPAD PIERRE PAILLET	740790241
		FONDATION DU PARMELAN	740000435	EHPAD FONDATION DU PARMELAN	740784681
		MAISON DE RETRAITE MEGEVE	740000385	EHPAD MONTS ARGENTES	740781497